

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**



DOSSIER :
LA FORMATION DES
ENSEIGNANT·ES

**IDÉES EN
MOUVEMENT :**
CROIS CE QUE JE DIS,
OUBLIE CE QUE JE FAIS

CARNETS D'EPS :
LE YOGA DOIT-IL AVOIR
UNE PLACE EN EPS ?

Éditorial



Et si la formation se remettait au service de la profession ?

Que ce soit sur la forme ou sur le fond, les formations initiale et continue ont été victimes ces dernières années d'une vision étriquée au profit du new management public et de coupes budgétaires importantes. Ainsi, les réformes de la formation se sont faites au détriment de la formation, par le développement des formations en distanciel et hors du temps de face à face pédagogique, injonction aux bonnes pratiques ou encore diminution du volume de formation.

Ces évolutions sont le fruit d'une vision libérale de l'école, de ses élèves et de ses enseignant-es. La formation, qu'elle soit initiale ou continue, doit permettre à l'enseignant-e d'appréhender, entre autres, tous les aspects didactiques des APSA. Cette connaissance approfondie doit ainsi pouvoir permettre de répondre aux besoins des élèves et d'assurer la réussite de tous et toutes. Elle permet aussi à l'enseignant-e de se sentir légitime et de trouver du sens à son métier.

Les mesures prises sur la formation continue ont été l'occasion pour les gouvernements successifs de supprimer les espaces de débat entre pairs et les collectifs de travail existants. L'isolement de chacun-e, le sentiment de perte de compétences sont des moyens pour l'administration de rendre les enseignant-es en charge d'appliquer et non plus de concevoir leur enseignement et ainsi les rendre serviles aux injonctions.

Contre toutes ces mesures, le SNEP FSU, au-delà de ses interventions à tous les niveaux de l'administration, a multiplié les journées de l'EPS au profit des étudiant-es et de l'ensemble de la profession. Reconquérir des espaces de débats pédagogiques est un des enjeux majeurs pour notre profession, son avenir.

Coralie BÉNECH

Sommaire



La formation des enseignant·es

Le genre professionnel, construit par l'histoire, les pratiques et la formation, façonne l'enseignement et le métier. Certaines périodes accélèrent les transformations. Ce dossier éclaire les évolutions de la formation et les met en perspective avec les propositions du SNEP-FSU.

ÉDITO **02**

PORTRAIT **04-05**

Stéphanie FRAPPART et Hollie DAVIDSON

ACTU **06**

Présomption de légitime défense dans la police : un projet de loi contre le droit !

Attaques coordonnées contre le monde du travail

DOSSIER **07-15**

La formation des enseignant·es

CARNETS D'EPS **16-19**

Une jeunesse plus sportive pour être en bonne santé

Le yoga doit-il avoir une place en EPS ?

IDÉES EN MOUVEMENT **20-21**

Crois ce que je dis, oublie ce que je fais

PROF D'EPS MAIS PAS QUE **22-23**

La tragédie du dossard 512 : entretien avec Yohann MÉTAY

QUESTIONS DE MÉTIER **24-25**

Questions collectives

Équipements auditifs

Le statut de TZR

Dotation Horaire Globale

PLACE AUX LUTTES **26-29**

Se rassembler, revendiquer, lutter, c'est agir pour la démocratie !

HISTOIRE **30-31**

Les « expédients » contre l'EPS !

JEUNESSE ET SPORTS **32**

Formation professionnelle statutaire des personnels J&S : sortir du formatage, redonner du sens

FPC : l'urgence d'un véritable droit à la formation pour les personnels J&S

INTERNATIONAL **33**

Les élèves finlandais vraiment plus sportifs ?

CULTURE **34-35**

ACTU **06**

La chronique de Castor et Paul Luxé

Du terrain de l'EPS à celui des enfants du camp d'Aïda

Stéphanie FRAPPART
lors du match
de l'UEFA Women's
Champions League
opposant le FC Bayern
au Göteborg FC.



© El Loko Foto

Hollie DAVIDSON
lors du Championnat des
Six Nations féminin 2023,
également connu sous
le nom de TikTok Women's
Six Nations, 1^{er} tour,
match entre l'Italie et la
France à Parme, en Italie.



© Stefano Delrate

Stéphanie FRAPPART & Hollie DAVIDSON,

modèles inspirants ?

Stéphanie FRAPPART et Hollie DAVIDSON après un parcours sportif, l'une en football et l'autre en rugby, se sont orientées vers l'arbitrage en devenant les premières femmes à arbitrer des rencontres professionnelles masculines.

Stéphanie FRAPPART a été en 2014 la première femme à arbitrer un match masculin en Ligue 2 française, puis en 2019 un match masculin en Ligue. Elle a par la suite été arbitre de l'Euro 2021 masculin. Elle a été nommée « meilleure arbitre de football au monde » par l'IFFHS en 2019 et 2020.

Hollie DAVIDSON a, en dehors de l'arbitrage féminin de la coupe du monde, pour la première fois de l'histoire arbitré un match international opposant les All Blacks et le pays de Galles à Cardiff.

Si ces deux parcours singuliers ne marquent pas en eux même des avancées significatives dans les inégalités d'accès à la pratique, le manque de reconnaissance du sport féminin, leur médiatisation, les stéréotypes, il n'en reste pas moins qu'elles ont valeur d'exemples pour toutes les filles qui souhaitent s'engager.

En 2026, plusieurs initiatives se construisent pour renforcer la visibilité et la participation des femmes dans le sport : la Journée internationale du sport féminin (24 janvier), la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) qui verra l'organisation d'événements, courses et conférences pour promouvoir l'égalité. Des programmes comme Héraïa et Elle&Sport cherchent à valoriser les femmes dans toutes disciplines et dans les instances dirigeantes.

Gageons que les expériences de ces deux arbitres reconnues internationalement inspirent les femmes et les incitent à s'engager, tout en changeant le regard de nombreux sportifs et spectateurs.

Benoît HUBERT

Présomption de légitime défense dans la police : **un projet de loi contre le droit !**

Alors qu'un certain nombre d'affaires de violences mettant en cause des fonctionnaires de police dans l'exercice de leurs fonctions sont révélées et interrogent sérieusement sur la légitimité de ces actes pouvant aller jusqu'à entraîner la mort, le groupe LR, sous la houlette de l'ex-ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, porte un projet de loi qui viserait à instaurer la présomption de légitime défense. Ce projet est très inquiétant pour toutes celles et tous ceux qui sont attachés-es à l'état de droit et d'autant plus avec la perspective d'une arrivée possible de l'extrême droite au pouvoir. Si cette loi venait à être adoptée, c'est le moyen d'assurer l'impunité aux policier-es pour

des actions délictueuses en contradiction complète avec le code de déontologie de la Police et ce, alors que le statut de légitime défense est déjà reconnu, dès lors que l'enquête administrative reconnaît que les conditions d'utilisation de l'arme étaient une réponse proportionnée à la menace



subie par l'agent-e ou un tiers. Ce qu'il conviendrait de faire, c'est de s'assurer du niveau et de la qualité de formation des personnels relevant de la police nationale ou de la gendarmerie, pour s'assurer qu'ils et elles puissent réagir de façon raisonnée, y compris dans un contexte de crise. Le SNUIPN, syndicat de la police et du ministère de l'Intérieur, associé à la FSU porte cette analyse et réfute l'instauration de cette présomption de légitime défense contrairement au syndicat Alliance, proche de l'extrême droite, qui appelait à se mobiliser le 31 janvier pour peser sur le sujet suite au rejet du texte à l'Assemblée nationale.

Polo LEMONNIER

Attaques coordonnées contre le monde du travail

C'est le triste jeu à visage découvert que jouent conjointement Gilbert Cette, économiste et président du Conseil d'orientation des retraites nommé par Emmanuel Macron, et David Amiel, le ministre de la Fonction publique.

Le premier, en dérogeant à son devoir de réserve lié à sa fonction à la tête du COR, s'exprime dans son dernier livre « Sauver la démocratie sociale » pour une réduction du nombre d'organisations syndicales, leur recentrage dans l'entreprise et la restriction du droit de grève.

Pour le ministre de la Fonction publique, David Amiel, qui affiche ses premières pistes de travail pour une réforme à venir, l'heure est à la régression des droits des agent-es, notamment en réduisant les droits relatifs aux absences pour soigner leurs enfants malades ou pour les garder en cas de fermeture de crèche ou d'école.

Dans les deux cas, les droits des salarié-es sont dégradés, tout particulièrement pour les femmes à qui l'organisation du temps des enfants incombe le plus souvent.

Fabrice ALLAIN



DOSSIER

La formation des enseignant·es

Le genre professionnel, construit par l'histoire, les pratiques et la formation, façonne l'enseignement et le métier. Certaines périodes accélèrent les transformations. Ce dossier éclaire les évolutions de la formation et les met en perspective avec les propositions du SNEP-FSU.

Réforme des concours, où en sommes-nous ?

Après quinze ans de réformes manquées, le gouvernement persiste dans des choix qui déstabilisent les formations et les métiers. L'EPS, pourtant attractive, se retrouve piégée dans un dispositif inadapté et destructeur. Les conséquences s'annoncent lourdes pour les étudiant·es comme pour les formateur·rices.

Les réformes successives du recrutement et de la formation des enseignant·es de ces 10 dernières années ont échoué. Avec la dernière en date, qui reculait les concours à Bac+5 sans solution de financement des études, la crise d'attractivité s'est renforcée. Nous sommes passés de 36 329 candidat·es aux écrits du CRPE en 2017, à 17 808 en 2023 et 19 342 pour l'ensemble des CAPES en 2017, à 11 269 candidat·es en 2023.

Après ce premier échec, les gouvernements successifs choisissent de repositionner les concours à Bac+3 et la rémunération des lauréat·es en M1 (avec un tiers-temps de stage) et en M2 (contre un mi-temps de responsabilité de classe), comme levier d'attractivité. Ils auraient pu choisir l'amélioration des conditions de travail et de formation, l'allègement des effectifs de classes, la revalorisation salariale... Mais non. Les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la recherche restent sourds aux propositions et aux analyses que nous portons au sein des groupes de travail.

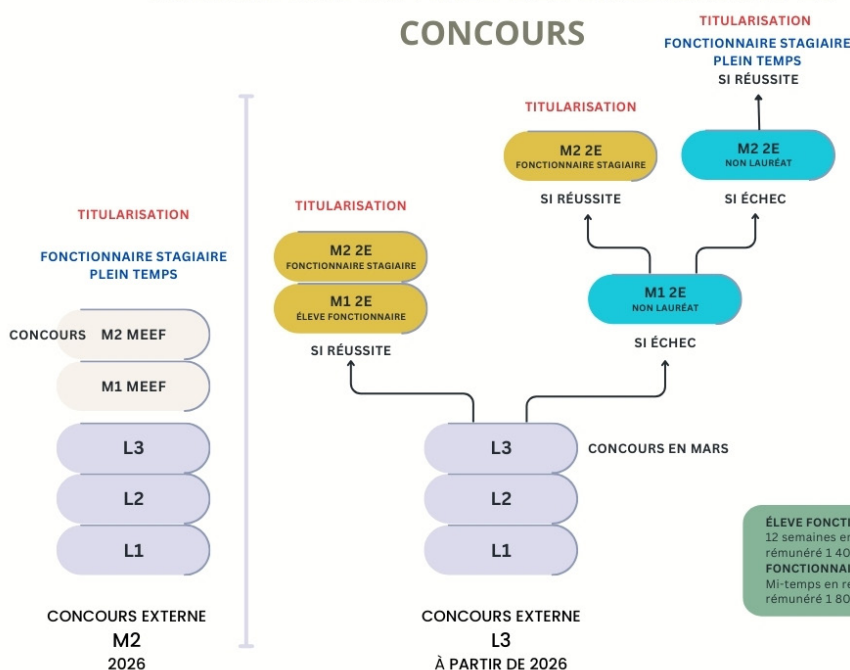
Pire encore, cet investissement dans la formation et la

rémunération des stagiaires est un leurre. Il est rendu possible par la suppression de postes de titulaires. Ainsi, le budget 2026 prévoit presque 1 400 suppressions de postes pour les collèges et lycées l'an prochain. Nous ne l'avons appris que fin janvier.

Ce dossier détaille les différentes mesures de la réforme de la formation des enseignant·es. Mais en premier lieu, nous voulons dire ici que la réforme est

particulièrement non adaptée à l'Éducation Physique et Sportive. Avec un poste pour 4 candidat·es, même aux pires années Blanquer, notre discipline n'a jamais été « en panne d'attractivité ». Les choix délibérés des gouvernements successifs ont été de recruter par concours autour de 600 à 700 enseignant·es d'EPS pour 3 000 candidat·es, d'embaucher des centaines de contractuel·les et précaires, alors que nous estimons les besoins à hauteur de 1 500 postes par an sur un plan

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES CONCOURS



pluriannuel pour retrouver les taux d'encadrement des années 2000.

Avec cette réforme, nous nous retrouvons aujourd'hui avec 6 000 candidat-es en licence Éducation et Motricité qui se disputeront moins de 500 postes à la session 2026 du concours L3.

Dans le même temps, cette réforme s'accompagne d'un bouleversement dans les INSPE, dont une grande partie ont annoncé leur refus d'inscrire des non-lauréat-es en master après la mise en place de la réforme. Pour une discipline comme la nôtre, avec des effectifs en licence importants et sans véritablement de master disciplinaire, ce serait une catastrophe : il n'y aurait pas de débouchés en master en lien avec leur formation pour des milliers d'étudiant-es titulaires d'une licence en cas d'échec au concours.

La situation est similaire dans le premier degré. La réforme s'accompagne d'une licence Professorat des écoles (LPE), sorte de voie d'accès rapide aux concours de professeur-es des écoles. Mais cette licence n'est pas couplée à un master disciplinaire spécifique. Dès lors, il sera très difficile pour les étudiant-es non lauréat-es de trouver une place en master. La question des débouchés est là aussi problématique : dans les académies où les concours restent sélectifs ou très sélectifs, que vont devenir ces étudiant-es ? Cette question concerne aussi les étudiant-es issu-es des formations mises en place en STAPS pour préparer au professorat des écoles. Depuis des années, les équipes tiennent à bout de bras des modules, des UE, des parcours permettant d'aller vers le professorat des écoles. La création de la licence LPE et la faible part de l'EPS dans le nouveau concours de



les équipes ont mis en place tant bien que mal des formations au concours...”

professeur-e des écoles (PE) mettent ces équipes en difficulté. Pourtant, tout le monde s'accorde à dire que ces PE issu-es des STAPS apportent une plus-value sensible aux équipes dans les écoles.

Face à ces incertitudes sur leur devenir, les étudiant-es s'inquiètent. Le ministère a annoncé très tardivement le nombre de postes, les informations sur les solutions post-licence arrivent au compte-gouttes. Angoisse des un-es, abandon des autres. Il n'est pas rare que les cours devant 60 étudiant-es en début d'année se fassent désormais devant une dizaine dans divers STAPS. Cette réforme crée des inégalités entre les étudiant-es, dès la préparation au concours : dans certaines universités, les équipes ont mis en place tant bien que mal des formations au concours en plus de la L3, mais attendent toujours de savoir si leur UFR va toucher les moyens supplémentaires promis par le ministère pour accompagner la réforme. Les fameux « blocs de 60h » espérés, attendus, mais toujours pas arrivés dans de nombreux UFR et qui ne sont même pas garantis pour la rentrée 2026.

Les incertitudes pèsent également sur les formateur-rices. Avec la fermeture des masters aux non-

lauréat-es dans certains INSPE, les cartes sont redistribuées parfois pour le pire. Dans certaines académies, le master M2E EPS n'ouvrira que sur un seul site quand le master MEEF EPS était ouvert sur plusieurs sites de l'académie. Cette réduction amènera inévitablement des tensions entre enseignant-es en STAPS et en INSPE notamment. Le ministère avait promis de ne pas toucher à la carte des formations. Mais l'autonomie et la crise dans les universités en ont fait un vœu intenable.

Si le ministère indique qu'il n'a pas pour but de remettre en cause la carte des formations, ce discours se double systématiquement d'un avertissement : les universités gardent la main sur leur offre de formation. Alors que 3 universités sur 4 sont en déficit, qui peut croire que INSPE et Universités ne vont pas d'ici quelques années, fermer des sites de formation ?

Cette quatrième réforme de la formation en 15 ans pousse au plus haut point la maltraitance subie par les formateurs et formatrices des Universités, dans les INSPE comme dans les autres composantes.

Muriel CORET et Gilles RENAULT

2 min d'histoire des STAPS

Survol de l'histoire de la construction d'une discipline qui est peut-être passée à côté de son objet d'étude principal : la technologie des pratiques sportives et artistiques.

L'histoire des STAPS est riche, bien que récente. Elle vient de la volonté farouche de la profession et des formateur-rices des années 60 à 70, dont le SNEP était l'outil de revendication collectif, d'être reconnue à égale dignité des autres disciplines. Cela passait par la reconnaissance universitaire de leur formation. Mais il s'agissait aussi d'une reconnaissance de l'EPS. L'appui sur les sciences et la recherche, bien présent dans les écrits du CAPEPS de l'époque était le signe d'une volonté de s'autonomiser des sciences dites justement « d'appui », pour créer une recherche spécifique à l'EPS et au sport.

La demande syndicale d'universitarisation de la formation des enseignant-es s'exprime et se renforce lors de 3 initiatives intersyndicales en 1971, 73, 76 (SNES, SNEP, SNESUP, SNPEN alors à la FEN). La première exige le recrutement du second degré non plus à la licence mais à la maîtrise, les deux autres proposent la création de centres universitaires de formation pour tous les maîtres et posent le principe d'une formation enseignante incluant la recherche.

Un rapide état des lieux aujourd'hui pourrait se solder par un constat d'échec : la filière « éducation-motricité », bien que fondatrice des STAPS, tend à être moins désirable, principalement à cause de la dégradation du métier de l'enseignement, et la recherche

bute encore sur ce que pourrait (ou devrait) être l'objet propre des STAPS. Alors que le cœur devrait tourner autour des APSA, une pluridisciplinarité relativement large et peu questionnée en constitue aujourd'hui le paradigme.

Pourtant, des universitaires comme D. Bouthier dès les années 90 ont développé une approche dite « technologique » des APSA et la construction de pratiques scientifiques pour l'intervention. L'objet propre des STAPS aurait pu ainsi se développer pour que la fonction sociale des STAPS soit au service de tous et toutes : viser la démocratisation de la connaissance des phénomènes

liés à l'intervention, en EPS et dans le sport, avec la recherche de la meilleure qualification possible pour les futur-es intervenant-es.

Mais c'était sans compter sur la combinaison de 3 logiques qui se sont déployées depuis les années 80 : le développement des laboratoires (concurrentiels entre eux), la dynamique des carrières individuelles, celle de la baisse régulière et jamais enrayée des moyens et des horaires de formation, et enfin l'alignement de la formation, particulièrement des enseignant-es, sur celle des autres disciplines.

Aujourd'hui, l'université française n'a plus les moyens de ses ambitions. Et dans ce contexte les STAPS ne constituent visiblement pas une priorité. N'oublions pas que depuis toujours, ce qui a été gagné, comme la dotation spéciale en 2016 par exemple, ou simplement « non perdu », l'a été par la mobilisation des personnels, des syndicats, des étudiant-es... Et si l'on retrouvait cet élan collectif ?

Christian COUTURIER



STAPS :

Former dans l'incertitude permanente

Plongé-es dans l'incertitude, les étudiant-es de Tarbes et de Pau subissent une réforme improvisée, sans moyens ni visibilité. Entre absence d'informations, réorganisation précipitée et sentiment d'injustice, la formation en STAPS se retrouve au bord de la rupture. Témoignage de Gwennaelle Van melle, PRAG EPS- STAPS Tarbes

Cette nouvelle réforme de la formation, a plongé nos étudiant-es du STAPS de Tarbes et de l'INSPE de Pau dans un climat d'incertitude : ouverture ou non d'un nouveau Master dit « M2E » aux non lauréat-es ? Nombre de places ? Et ainsi un risque accru d'abandon ou de réorientation de nos étudiant-es.

À l'UPPA⁽¹⁾ il nous a été assurée l'ouverture d'un M2E dans les conditions actuelles, soit 2 groupes de 25 étudiant-es pour la rentrée 2026. Mais peut-on croire de belles promesses un jour, parfois vite transformées en un volte-face le lendemain ?

S'ajoute l'anxiété depuis la fin de l'année 2025 sur la tenue ou non du concours sans vote du budget ? J'ai même un étudiant qui m'a sollicité pendant ces vacances de Noël sur cet état de fait ! Ça en dit long sur le stress généré par ce contexte d'incertitude chez nos étudiant-es.

Nous avons fait néanmoins le choix d'accompagner au mieux nos étudiant-es dans la préparation à ce nouveau concours du

CAPEPS bac+3. Sans attendre et savoir si nous aurions plus de moyens (nous avons demandé 2 modules de 60 h promis par le gouvernement. Où sont -ils ? Pas d'information à ce sujet !). Nous avons donc au dernier moment, en juin 2025, réorganisé la maquette, les contenus. Les semaines de cours ont été chargées pour les étudiant-es et les formateur-rices au semestre 5 et début du semestre 6, afin de les outiller pour les écrits des 3 et 4 mars 2026, laissant ainsi moins de temps pour étaler et donc appréhender les contenus (connaissances et méthodologie). Des étudiant-es plus en difficulté au départ se sont retrouvés plus à la peine que d'habitude. Certains

d'entre eux-elles étaient sidéré-es ; comme incapables de se mettre en marche, en mouvement, en action. Comme face à un mur qui leur semblait trop haut à franchir.

Ils-elles ont l'impression de ne pas avoir de chance, d'être sacrifié-es au pilori de cette nouvelle réforme en étant en concurrence avec des M1 ayant déjà eu les contenus de cours de L3EM, qui se trouveraient avantagé-es. Sentiment d'injustice et d'inégalité.

Incertitude, non information, information contradictoire, cette génération aura subi la réforme Blanquer du bac, le Covid et maintenant ce nouveau fiasco de la réforme des enseignant-es... quel manque de respect pour cette génération déjà à la peine au niveau de leur santé mentale...

Et l'impression pour nous, formateur-rices, d'être en réforme permanente, sans jamais améliorer nos conditions d'exercice et la qualité de la formation.

Gwenn VAN MELLE

(1) UPPA (Université de Pau et des Pays de l'Adour)



Réinstaurer des quotas en STAPS ?

Il y a actuellement un tiers de filles en STAPS. Au CAPEPS et agrégation, seulement 37 % de femmes reçues en 2025 (32 % en 2022). Il y a dix ans, le SNEP-FSU lançait déjà l'alerte : peut-on se résoudre à ce que notre profession soit une profession masculine ?

Le SNEP-FSU avait financé une recherche sur l'orientation des lycéen·nes en STAPS avec l'objectif de mieux comprendre les raisons de l'accès aux STAPS (niveau scolaire et sportif requis, le rôle des options et sections sportives, lutte contre les stéréotypes sexués) et mieux informer sur les débouchés des diverses filières. Force est de

constater que comprendre le phénomène de désaffection ne suffit pas. Lors du dernier congrès en 2021, la question de réinstaurer des quotas à l'entrée en STAPS et au CAPEPS avait été débattue, en rappelant que ces quotas avaient disparu - contre l'avis du SNEP - en 1989. Pour le congrès à venir, le SNEP-FSU a travaillé un mandat d'étude en s'appuyant sur la contribution de personnalités. La



chercheuse Isabelle Collet, entre autres, a montré que les quotas sur la parité sont aujourd'hui la solution la plus efficace pour faire bouger les lignes. Une solution qui peut être provisoire à condition de continuer à travailler parallèlement sur les moteurs de ces inégalités. Lors de son congrès de mars 2026, le SNEP-FSU débattera de l'intérêt, des limites, des obstacles du principe de ces quotas H/F, à l'entrée en STAPS et au CAPEPS et votera son mandat.

Claire PONTAIS



Le mandat d'étude



Une réforme de la formation des enseignant·es (FDE) pour une autre école... et au bénéfice du privé ?

La conception de la FDE préfigure un autre projet de société et de la fonction de l'école.

La réforme en cours rebat fondamentalement les cartes à travers :

- **ses finalités** (mainmise de l'employeur Ministère de l'Éducation Nationale qui entend formater les cursus) pour avoir des enseignant·es d'exécution et non de conception.
- **ses modalités** : concours en cours de L3 donc moins d'enseignements universitaires jusqu'en M2E incluant les APSA, moins de place pour

les savoirs académiques et d'initiation à la recherche, soit une formation de plus en plus « dés-universitarisée ».

- **ses lieux de formations** (quid de l'avenir des INSPE et formateur·rices au sein de l'université ?).

Ces visées politiques s'accompagnent d'un sous-financement dans un contexte d'asphyxie budgétaire des universités (+ de 80 % en déficit - du jamais vu).

Ce sous-financement délibéré crée un marché pour le secteur privé. Par exemple, il n'est pas prévu dans nombre d'INSPE d'accueillir

les non-lauréat·es en master. Des diplômes universitaires (DU) seront proposés par certaines universités pour compenser cela, mais ces DU seront payants. Les inégalités territoriales face à la formation vont s'amplifier.

Un marché va se développer comme il a déjà commencé pour la prépa concours.

Cette intrusion du privé dans la formation et l'université produit un « bain idéologique » où tout se confond et mine l'école publique laïque.

Pascal ANGER

> La création d'une licence spécifique pour les Professeur-es des Écoles (PE)

Il y aura désormais deux voies pour devenir PE : soit suivre une licence PE, soit suivre une licence disciplinaire. Dans un premier temps, le ministère donnait un passe-droit à celles et ceux qui choisiraient la Licence PE en les dispensant d'écrits au CRPE. Cette mesure mettait notamment en péril la filière éducation et motricité 3-10 ans parce que les étudiant-es n'avaient plus aucun intérêt à rester en STAPS, hormis le fait d'avoir plus de possibilités de reconversion en cas d'échec au CRPE. Le MEN est revenu sur cette décision injuste en supprimant ce « fast-track ».

Il y aura tout de même deux concours séparés avec des postes attirés à chaque concours (% inconnu pour le moment).

Concernant les épreuves EPS du CRPE, il avait fallu une pétition pour échapper au QCM... Le ministère a rétabli l'épreuve EPS (sans pratique physique), mais pour le moment les contenus proposés sont peu ambitieux, alors qu'il y a maintenant 3 ans pour préparer les étudiant-es. Le SNEP-FSU et la FSU-SNUipp ont écrit au ministère pour exiger ensemble une révision de l'épreuve.

Claire PONTAIS



Étudiant-es
Vie étudiante et classement



> Formation des enseignant-es : les alertes de la C3D STAPS

La C3D STAPS soutient depuis longtemps un concours placé en fin de L3, permettant ainsi de consacrer le master à la formation scientifique et professionnelle des enseignant-es. Si elle a pu travailler en collaboration avec l'IG EPS sur les épreuves du concours et est rassurée quant à leur adaptation au profil des étudiant-es, des inquiétudes générées par cette réforme nécessitent des réponses urgentes :

Identité et missions de la Licence Éducation et Motricité Pluridisciplinaire et professionnalisante : notre licence inscrite au RNCP et au Code du sport, permet d'exercer avec des prérogatives spécifiques. Il faut éviter qu'elle devienne une formation trop centrée, le concours nuisant alors à l'acquisition des compétences attendues pour les autres projets.

Moyens mis en œuvre : la situation budgétaire en crise des universités rend très inégaux les accompagnements des STAPS dans cette préparation. Ce constat génère inévitablement des iniquités fortes dans la qualité de la formation et de la préparation entre les territoires

Accès au master M2E : une majorité d'INSPE le refuse aux non-lauréat-es sans positionnement national coordonné. Le Master SPES encore peu déployé ne peut pas répondre à lui seul aux attentes de poursuite d'étude. Les DU « préparation concours » qui se mettent en place ne sont pas une solution au droit à la poursuite d'études.

Nombre de postes au concours : il est indispensable qu'il soit conséquent pour diminuer le taux de pression et l'échec programmé.

Hugues ROLAN pour la C3D

> CAPEPS bac+3 : l'ANESTAPS alerte sur une réforme précipitée

La réforme du CAPEPS à bac+3 était un souhait de l'ANESTAPS. Toutefois, elle a été faite de manière précipitée sans tenir compte des propositions des acteur-rices de l'EPS. L'ANESTAPS avait proposé une réforme étalée sur 7 ans afin d'éviter du stress chez les étudiant-es et une impression de concurrence déloyale entre les différentes générations. D'autre part, les universités n'étaient pas préparées à ce changement brutal, à la création d'un nouveau master et de nouveaux modules en licence. Néanmoins, cette réforme permet aux étudiant-es

lauréat-es du concours, dès leur 4^{ème} année d'étude supérieure, de pouvoir être rémunéré-es pour le travail fourni et de se professionnaliser plutôt que de préparer un concours. Dans une université sous-financée, les jeunes hésitent à choisir l'enseignement. L'orientation post-licence EM devient prioritaire. Les parcours non-lauréat-es ne seront que palliatifs à une réforme faite au pied levé, sans acquisition de compétences supplémentaires.

Emma LEONARDI, Présidente de l'ANESTAPS

STAPS : préparer un concours sans dénaturer la formation,

La modification du concours en L3 met sous tension cette 3^{ème} année à l'université qui doit préparer à un concours, tout en continuant à apporter des connaissances et savoir relatifs à une licence.

L'arrivée du concours en L3 a des conséquences particulières en EPS. En premier lieu, les effectifs en STAPS sont très nombreux pour un nombre de places restreint. Les équipes sont confrontées à un dilemme : dans quelle mesure peut-on préparer au concours tout en sachant que moins d'1 étudiant sur 10 sera lauréat-e ?

Le CAPEPS n'est pas un CAPES d'EPS ; la seule licence acceptée comme condition d'inscription au concours est une licence STAPS. Cette dernière donne des prérogatives spécifiques à son/sa

titulaire selon le code du sport. Là encore, dans quelle mesure peut-on adapter la licence STAPS pour plus de préparation au concours, sans dénaturer la formation ?

De la même manière, les épreuves relatives aux APSA du concours ne peuvent pas guider la formation en licence. Limiter la formation aux APSA en STAPS à la liste d'APSA du concours constitue une vision réductrice de la culture des APSA, dans un concours ramené en cours de troisième année. Comment les étudiant-es vont-ils être outillé-es pour leur entrée dans le métier ? Quelles vont être leurs connaissances ? Si l'enseignement des savoirs technologiques sur les APSA peut être approfondi en master M2E, le cadre du master M2E est tellement large que les personnels en INSPE seront bien en difficulté pour former les lauréat-es sur les

questions technologie des APSA, Sciences de l'intervention, histoire... Dès lors, la question de la part des enseignements assurés par les personnels STAPS dans les masters M2E dispensés par les INSPE fait l'objet d'âpres discussions.

L'inégalité de distribution des moyens dans les STAPS crée des inégalités dans les enseignements. STAPS préparant au concours, STAPS n'y préparant pas. STAPS en lien avec un INSPE n'acceptant pas les non-lauréat-es ou non. STAPS en lien avec les INSPE, STAPS coupés des INSPE...

Ce risque de dislocation à venir du service de formation aux métiers du sport et de l'Éducation est lâchement justifié par la fameuse « autonomie des universités ».

Gilles RENAULT

LE SNEP-FSU PROPOSE UN PRÉRECRUTEMENT EN LICENCE ET LE CONCOURS EN MASTER 2

La décision gouvernementale va d'une part entraîner une réorientation de l'année de L3 dont les contenus vont être pilotés par la préparation au concours et, d'autre part, engendrer une perte sèche du volume de formation, les étudiant-es passeront leur concours à bac + 2 ans et demi.

Pour le SNEP-FSU, un prérecrutement en licence sous statut d'élève fonctionnaire (rémunéré-es à l'échelon 1 de la grille du corps de recrutement), sans classe en responsabilité pendant le master, doit être proposé. Lors de l'année de fonctionnaire stagiaire, les stages de pratique accompagnée doivent être réalisés sur le service du tuteur ou de la tutrice en décharge horaire, sur la base d'un tiers temps (4h EPS + 3h AS). Des savoirs théoriques et

pratiques liés aux APSA et à leur enseignement, ancrés sur la recherche et l'expertise professionnelle, doivent permettre aux futur-es enseignant-es de devenir de réels concepteurs de leur enseignement à l'issue de 6 années de formation (3 années de Licence, 2 de master et une année de fonctionnaire stagiaire).

Le SNEP-FSU revendique le passage du concours en master 2. Une formation initiale solide garantira la réussite d'un concours exigeant (avec un retour à minima à 3 épreuves physiques et une suppression de l'oral 3) et garant du professionnalisme des lauréat-es.

Coralie BÉNECH et Mélanie PELTIER

Formation continue : un droit en voie de disparition

Baisse des moyens, explosion du distanciel, procédures complexes : la formation continue se délite et s'éloigne du temps de service. Derrière ces dérives, c'est la transformation silencieuse du métier qui se joue.

La formation continue traverse une phase critique. Partout, les académies signalent les mêmes dérives : baisse des moyens, éclatement des formats, montée du distanciel et glissement progressif vers des dispositifs hors temps scolaire. Ces évolutions, présentées comme « innovantes » masquent une volonté de déporter la formation hors du temps de service et de transformer en profondeur le métier.

La démultiplication des formats – présentiel, distanciel, hybride, contenus à lire chez soi, visios dans les établissements – donne l'apparence du choix. En réalité, elle renvoie chacun-e à une formation individualisée, isolée, sans échanges ni confrontations professionnelles, pourtant constitutifs de la culture de l'EPS. Certaines académies exigent même des rendus pour valider un module et débloquent l'inscription au suivant : une logique de contrôle incompatible avec un droit statutaire.

D'un droit garanti à une demande soumise à autorisation

L'accès aux formations s'est parallèlement complexifié : intitulés flous, procédures en plusieurs étapes, motivations à rédiger. On passe d'un droit garanti à une demande soumise à autorisation. Le-la collègue est placé-e sous

tutelle administrative, rendu-e responsable du refus éventuel, alors que c'est en réalité la baisse des crédits qui réduit le nombre de places. Cette responsabilisation individuelle invisibilise le déficit structurel de moyens : moins de jours de formation ouverts, baisse des horaires alloués à la formation disciplinaire, fragilisation des formations qualifiantes, chute des crédits pour certaines formations comme l'agrégation interne.

Vers une « déculturation » des contenus

Sur le contenu, une tendance lourde se confirme : la déculturation de l'EPS. Les formations transversales (gestion des élèves difficiles, inclusion...) prennent le pas sur les stages centrés sur les APSA. Lorsque celles-ci apparaissent, elles sont souvent annexées à des thématiques générales (ex : « santé et plaisir dans et par l'activité Badminton »), comme s'il fallait accoler des termes pour justifier l'existence même d'une formation disciplinaire. Les formations d'APSA qualifiées comme nouvelles : Parkour, spikeball... se développent considérablement. La multiplication des modules en ligne, Magistère ou ressources externes à l'Éducation nationale, achève d'éloigner les collègues de la pratique.

Les formateur-rices, eux-elles aussi, se retrouvent fragilisés-es : rémunérations réduites, injonctions à intervenir hors de leur champ d'expertise, surcharge logistique,

évaluations opaques dont ils-elles ne connaissent ni les résultats ni l'usage. Cela devient décourageant !

La formation continue doit rester un droit, sur le temps de service, adossée aux APSA

Nos inquiétudes s'accumulent : pressions de chef-fes d'établissement exigeant des propositions de remplacement pour valider une formation ; expérimentations de stages le soir ou pendant les vacances, particulièrement excluants pour les femmes ; obligation de « rendus » pour certaines certifications coûteuses comme le PSC1 ; argumentaires écologique et économique utilisés pour justifier le distanciel et rémunérations divisées lorsque les formateur-rices travaillent par deux.

Tout ceci dessine une stratégie de transformation du métier par affaiblissement de la formation continue, réduction du collectif professionnel, flou disciplinaire et mise sous dépendance des enseignant-es. En touchant la formation, c'est la fonction même de l'École qui est redéfinie.

Le SNEP-FSU réaffirme avec force que la formation continue doit rester un droit, sur le temps de service, adossée aux APSA, porteuse d'une culture professionnelle exigeante et émancipatrice. Nous appelons à un état des lieux précis dans toutes les académies, à l'exigence de bilans chiffrés transparents et à la défense d'une formation ambitieuse, construite par et pour la profession.

Claire SACKEPEY

Une jeunesse plus sportive pour être en bonne santé

Cette 2^{ème} soirée de l'EPS de la saison 6 nous invite à mesurer la gravité des problèmes de santé publique liée à l'augmentation de l'inactivité et de la sédentarité des jeunes, à réfléchir au rôle de l'EPS face à ces enjeux sanitaires et à explorer des pistes de travail pour répondre à l'urgence éducative d'une jeunesse en bonne santé. Retour sur les échanges, débats et propositions pédagogiques qui ont animé cette soirée :

Un constat alarmant : « les enfants développent des maladies de vieux »

Les chiffres et les observations du corps médical sur l'état de santé des jeunes sont inquiétants. Des maladies chroniques qui touchaient des individus à partir de 50 ans se développent chez les enfants et les jeunes. Le professeur François Carré assène des chiffres dont l'énumération illustre cette situation critique :

- Augmentation du nombre d'enfants de 14 ans qui ont un diabète de type 2.
- Dépression à 11 ans.
- Certain-es collégien-nes préparent leur infarctus à 30 ans.
- 1/3 des enfants seront obèses en 2050.

Cette situation nécessite des réponses urgentes, de mettre en œuvre des mesures politiques fortes et à la hauteur des enjeux. Lesquelles ?

Apprendre à bouger et donner du sens aux apprentissages pour pratiquer durablement

La relation entre niveaux d'activité physique et développement de maladies chroniques est indéniable. Permettre aux jeunes de faire de l'activité physique est indispensable et même vital, mais se pose la question des apprentissages, du sens et de l'engagement durable dans la pratique.

Le rapport à l'étude des pratiques physiques et sportives est précieux pour dépasser « l'immédiateté d'une pratique physique et s'ancrer dans la durabilité » ajoute Coralie Bénech, co-secrétaire générale du SNEP-FSU.

Prendre du plaisir, vivre des émotions, partager des temps avec les autres, rencontrer les autres sont autant d'éléments que la pratique sportive et artistique permet. Les enseignant-es d'EPS organisent leur enseignement pour donner envie à tous-tes les élèves de pratiquer des sports et

des arts, de les faire entrer dans une culture sportive et artistique et de leur permettre de s'inscrire dans une relation à soi, aux autres et à leur environnement.

Les apprentissages sportifs et artistiques à l'école semblent être une voie porteuse pour construire des habitudes de vie active et moins sédentaire à l'âge adulte.

Il existe néanmoins des difficultés que tout-e enseignant-e doit connaître pour concevoir au mieux un enseignement qui réponde aux besoins et attentes des jeunes.

Lutter contre l'abandon de l'activité sportive

La question de l'engagement dans les pratiques sportives et artistiques est certes importante mais le problème prioritaire réside dans le taux d'abandon. Le nombre de licencié-es dans les clubs est très élevé mais n'est pas un indicateur fiable tant le taux d'abandon dès les premières séances est fort. L'enjeu se porte donc sur l'abandon. Sur ce point et comme l'indique Olivier Rey, le croisement des données issues des sciences sociales et des études « biologiques » montre que « les jeunes qui exercent au motif de santé sont les plus à risques d'abandonner ».

Guillaume Dietsch nous alerte également sur des périodes clés de décrochage sportif corrélées à des dimensions sociales, territoriales et de genre : une forte proportion de jeunes à l'entrée au collège et les filles des milieux populaires à l'entrée au lycée s'éloignent davantage des pratiques sportives.

enseignements et de permettre la pratique collective, de faire ensemble pour échapper aux normes de santé basées exclusivement sur l'individu (Olivier Rey

66

La relation entre niveaux d'activité physique et développement de maladies chroniques est indéniable...

Des pistes pour l'enseignement de l'EPS

Aujourd'hui une large partie de l'opinion publique, des décideurs politiques et des acteurs-rices de l'EPS s'accorde sur la nécessité d'augmenter les horaires d'EPS : 4h dans le 2nd degré et 3h effectives dans le 1^{er} degré.

Certain.es acteurs-rices de l'EPS prônent la littératie physique pour résoudre les problèmes d'inactivité et de sédentarité. Mais pour Olivier Rey « la littératie physique, c'est un peu la prose de Monsieur Jourdain : on en fait déjà en EPS ».

Il s'agit surtout de partir de modes d'entrée les plus individualisés possibles pour répondre aux attentes des différentes jeunesse, de densifier les temps de pratique, de remettre la notion d'effort au cœur de nos

et Gilles Vieille Marchiset). L'école et l'EPS organisent ainsi une appropriation collective et critique de la culture pour agir et transformer le monde.

Des propositions concrètes

Nathalie Vitali, enseignante d'EPS en Corse, expérimente dans le cadre de l'Association sportive la pratique des APPN ouverte aux familles. Par des temps de pratiques et l'acquisition par les élèves de compétences, elles encourage des pratiques familiales sur des week-ends ou pendant les vacances. Elle vise ainsi la modification des habitudes des familles dans leur rapport à l'activité physique et sportive.

Le projet EPS de l'équipe du collège Jean Rostand de Quétigny (académie de

Dijon) vise à lier acquisitions techniques et développement de la condition physique. Chaque séance s'articule autour de 3 dimensions dans le but d'augmenter significativement le temps d'engagement moteur et énergétique : le volume, l'intensité et des apprentissages techniques exigeants. (voir ContrePied n°35 de novembre 2024).

Alexandre MAJEWSKI



Soirée de l'EPS
n° 3 / Saison 6

Le yoga et l'EPS,
une rencontre nécessaire ?

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et en direct sur YouTube

Replay !

Le yoga doit-il avoir **une place** en EPS ?

La soirée de l'EPS n°3 (saison 6) a questionné la place donnée au yoga dans l'Éducation Physique et Sportive (EPS), et plus largement sa place dans la société. Les intervenant-es (chercheur-euses, enseignant-es, professeur-es de yoga) croisent des regards historiques, sociologiques, politiques et pédagogiques.

Le yoga dans la société : une pratique en plein essor

Le yoga connaît une forte croissance, notamment depuis les années 2000 et encore plus après le Covid. Il attire surtout un public urbain, diplômé, féminin.

Son succès s'explique par :

- la recherche de bien-être dans une société accélérée,

- une pratique facilement accessible,
- une hybridation avec le fitness et la culture occidentale.

Bruno Hilton précise d'ailleurs que le yoga moderne est très éloigné du yoga ancien, davantage spirituel et religieux.



Une lecture critique : individualisation et capitalisme

Zineb Fahsi développe une analyse critique de l'utilisation du yoga : elle explique que le yoga est parfois utilisé comme outil de gestion du mal-être, déplaçant la responsabilité de son mal-être sur l'individu plutôt que sur les structures sociales. Dans certaines entreprises (ex. Amazon), il sert à optimiser la productivité plutôt qu'à émanciper. Le développement personnel et le New Age peuvent encourager une vision dépolitisante, où chacun-e doit « devenir la meilleure version de soi-même ». Cette logique peut entrer en tension avec les valeurs collectives défendues par le syndicalisme.

Le yoga à l'école : enjeux et dérives possibles

Les recherches réalisées en école primaire par Mélie Fraysse dressent un constat similaire. En effet, le yoga est souvent utilisé pour : canaliser les élèves, améliorer le climat de classe et favoriser la concentration. Ainsi, le yoga scolaire se réduit le plus souvent à un travail autour de la respiration, de la relaxation et de quelques postures simples. Pour Mélie Fraysse, la fonction première du yoga scolaire renvoie à une normalisation des comportements. Les enfants doivent intégrer, dès le plus jeune âge, « qu'ils doivent trouver les solutions en eux-mêmes »,

dégageant par là même l'École de sa mission de réduction des inégalités structurelles.

Le yoga en EPS

En 2019, le yoga rentre à l'école, par une décision institutionnelle, sans aucune « culture » ni demande professionnelle (Christian Couturier). Cette entrée pourrait se justifier devant l'engouement de la société pour des pratiques liées au bien-être. Cette entrée du yoga dans les programmes EPS peut surtout s'expliquer par le prima institutionnel accordé au champs d'apprentissage 5.

Cependant pour pouvoir être enseigner, une APSA se doit d'être didactisée et des savoirs à enseigner et à apprendre doivent être définis. Or les formations initiales et continues sont au mieux balbutiantes. Mélie Fraysse nous précise d'ailleurs qu'il n'y a aucun diplôme reconnu par l'État pour le yoga.

Comment évaluer le yoga ?

Bruno Hilton met en évidence les contradictions entre les objectifs du CA5 centrés sur des objectifs à long termes, et l'activité en elle-même qui prône une intériorité et un recentrage sur le moment présent. De la même façon, comment évaluer cette activité ? L'épreuve du baccalauréat lui apparaît ainsi beaucoup trop complexe avec aussi peu de pratique pour les lycéen-nes, le risque étant de tomber dans un « formalisme » qui retire à l'activité tout son intérêt.

Pour Zineb Fahsi, « Penser que le yoga va nous permettre de réussir notre vie est illusoire, et de la même manière, penser qu'il est une source d'émancipation collective est également illusoire ».

Elle questionne également le yoga scolaire dans sa forme obligatoire, alors que cette pratique sociale se veut volontaire dans une démarche de développement de soi. De la même manière, la partie spirituelle est largement évacuée à l'école, ce qui dénature également largement l'activité.

Comme le sport avant lui, c'est bien le traitement didactique et pédagogique du yoga qui doit-être au cœur des préoccupations de l'EPS. L'enjeu sera de penser et proposer un yoga collectif, émancipateur, et non un simple outil d'adaptation individuelle.

Alexandre MAJEWSKI

POUR ALLER PLUS LOIN :

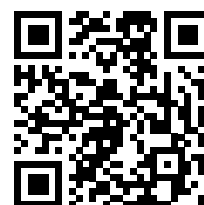


Yoga, nouvel esprit du capitalisme

Zineb Fahsi
Textuel - 1 mars 2023

Normaliser les comportements des élèves par le yoga

Marie-Carmen Garcia, Mélie Fraysse, Pierre Bataille





Crois ce que je dis, oublie ce que je fais

Quels mots mettre sur les pratiques d'un gouvernement qui « se permet d'utiliser le mensonge comme un mode quotidien de communication »⁽¹⁾ et brutalise la réalité des faits, la vérité ? Clément Viktorovitch reprend le concept de logocratie afin de nommer cet entre-deux : quand les institutions demeurent mais que l'esprit, l'idéal démocratique et les piliers (État de droits, débat public et souveraineté populaire⁽¹⁾) de notre démocratie sont fortement attaqués par le pouvoir politique en place. Regard d'analyse sur la valse des 4 gouvernements entre juillet 2024 et octobre 2025.

Le 13 octobre 2025, en descendant de l'avion présidentiel pour la signature de l'accord de Charm el-Cheik en Egypte, Emmanuel Macron déclare : « Moi, j'assure la continuité, la stabilité » et « je souhaite que le pays puisse avancer dans l'apaisement, la stabilité, l'exigence et le service des Français, avec beaucoup de respect entre les forces politiques »⁽²⁾. Les propos de notre Président de la République surviennent le lendemain de la nomination du gouvernement Lecornu II. Il fait suite à quatre jours d'instabilité entre la démission du 1^{er} gouvernement Lecornu et sa reconduction.

« Nous avons perdu mais personne ne l'a emporté » (Lettre aux français du 10 juillet 2024, E. Macron)

Pour rappel, la déclaration d'Emmanuel Macron se situe après une succession de décisions qu'il a prise et ayant eu des conséquences sur la stabilité politique de notre pays. En effet, il a fait le choix de dissoudre l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024, ce qui a entraîné successivement la démission ou la censure de quatre gouvernements entre juillet 2024 et octobre 2025 : Attal, Barnier, Bayrou et Lecornu I. Durant cette période, le président de la République a

toujours fait le choix de nommer un 1^{er} ministre issu du centre ou de la droite française, en dépit du positionnement du Nouveau Front Populaire (NFP) aux dernières élections législatives. Emmanuel Macron n'a jamais laissé sa chance au NFP, maintenant son pouvoir à l'encontre de la « souveraineté populaire » nous dit Clément Viktorovitch⁽³⁾, ignorant la légitimité du NFP à avoir la possibilité de tenter de gouverner. Il ajoute une « incertitude démocratique insoutenable »⁽³⁾ qui n'aurait pas dû exister.

Emmanuel Macron a justifié son choix en transformant les faits « nous avons perdu mais personne ne l'a emporté » (Lettre

aux français du 10 juillet 2024). Effectivement personne n'a eu de majorité absolue, mais il y a bien eu un groupe qui est sorti en tête des élections. La succession de nominations de premier ministre par un président isolé et l'ignorance permanente des résultats de l'élection législative renvoient à ce besoin de comprendre comment situer l'exercice d'un pouvoir entre la démocratie et l'autoritarisme.

En complément de cette cascade de choix présidentiels, la capacité à ne pas assumer sa part de responsabilité et à rejeter uniquement la faute sur « les forces politiques qui ont décidé la censure de François Bayrou et les forces politiques qui ont joué la déstabilisation de Sébastien Lecornu sont les seules responsables de ce désordre »⁽²⁾. En effet, ces décisions prises ont des conséquences fortes dans notre réalité. Par exemple, cette instabilité politique a engendré une absence de vote d'un nouveau budget qui, si l'on en croit notre ministre Edouard Geffray, pourrait impacter l'aménagement du nouveau CAPEPS : « *le concours en fin de licence est nouveau (...). Donc si je n'ai pas de budget, si on n'a pas de PLF (projet de loi de finances) 2026 qui est adopté, pour l'instant je ne sais pas organiser ce concours* » (le 18 décembre 2025 sur France 2). Cette incertitude démontre bien que la responsabilité politique doit être engagée parce qu'elle a des conséquences bien réelles qui doivent être assumées par les décideurs.

La logocratie permet de s'affranchir de la réalité observable

Dans son ouvrage *Logocratie*, Clément Viktorovitch définit ce concept comme « une pratique du pouvoir dans laquelle le peuple se voit entravé dans sa capacité à se forger un jugement par ceux qui, s'étant emparés de la parole



Lorsque la parole officielle s'affranchit du réel c'est la démocratie elle-même qui chancelle..."

officielle, ont également acquis et se résolvent à utiliser le pouvoir d'imposer leurs mots contre le réel ».

Ainsi, la logocratie désigne l'expression et les décisions de gouvernants au nom du peuple qu'ils représentent. Il faut bien comprendre qu'à ce niveau, l'exploitation de mensonges est envisagée par les membres d'un gouvernement. En effet, la logocratie ne concerne pas des discours d'hommes et de femmes politiques des oppositions mais une parole officielle, gouvernementale.

En complément la logocratie s'installe quand les gouvernants adoptent un discours « qui permet de s'affranchir de la réalité observable »⁽⁴⁾ en utilisant le mensonge comme outil banal de communication pour ne pas assumer la responsabilité de leurs paroles et leurs choix ou encore un « arsenal rhétorique plus vaste » à explorer dans l'ouvrage de Clément Viktorovitch.

La déclaration du ministre de l'Éducation s'inscrit dans une logique rhétorique qui fait peser la responsabilité de la non mise en place du CAPEPS sur l'absence d'adoption du PLF. En définitive, si les étudiant-es et les enseignant-es se retrouvent désemparé-es et perdu-es, ce serait la faute de celles et ceux qui ont refusé de voter le budget. Un tour de passe passe qui occulte les nominations

successives de gouvernements ne s'appuyant pas sur les résultats des votes et qui, ce faisant, nient l'idée même de démocratie.

Ajoutons que la logocratie est conditionnée par une intention politique : il faut que les dirigeant-es cèdent à l'usage du mensonge dans le discours officiel. Ils en portent donc une entière responsabilité. Enfin, retenons que le terreau favorable à la logocratie est un contexte de post-vérité, c'est-à-dire un espace dans lequel les citoyen-nés sont indifférent-es aux mensonges et ne recherchent pas à blâmer leurs dirigeants pour les contrevérités employées. C'est pourquoi l'auteur conclut que notre « capacité à nous offusquer » doit être reconquise pour faire preuve de plus d'exigence avec ceux qui prétendent nous représenter. L'indignation mérite d'être ravivée pour ne jamais croire que « la guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force » (1984, George Orwell, 1949).

Florian MELL

(1) « La parole politique est-elle coupée du réel ? »
- Le débat de la Grande Matinale - France Inter, 9 octobre 2025

(2) Source : communication de l'Élysée

(3) Pour écouter Clément Viktorovitch : Macronie : Pourquoi nous ne sommes déjà plus en démocratie ? - Interview menée sur Blast 2025.

(4) *Logocratie* par Clément Viktorovitch, Éditions Du Seuil, 2025.



INTERVIEW

PAR
BRUNO CREMONESI

La tragédie du dossard 512

Avec ses 900 représentations, le spectacle La tragédie du dossard 512 devient un ultra-trail des comédies. Yohann Métay, ancien professeur d'EPS, a décidé de se consacrer à l'écriture et au théâtre. Rencontre avec un acteur de théâtre qui défend l'idée que l'EPS est fondamentale car c'est l'endroit "où tu peux encore être connecté·e à toi-même".

Bruno Cremonesi : Prof d'EPS, cela a-t-il toujours été ta vocation ?

Yohann Métay : Pas du tout, je voulais travailler dans la mécanique des fluides, mais mes résultats en maths m'ont découragé. Pour l'anecdote, j'ai failli rater mon CAPEPS, j'avais préparé un faux dossier avec des blagues sur la une pour faire rire mes camarades. Sauf que je me suis trompé et j'ai envoyé ce dossier à Vichy pour l'oral. Par chance, le jury a finalement accepté de me garder..

B. C. : Qu'est-ce qui t'a intéressé dans le travail de prof d'EPS ?

Y. M. : C'est vraiment le côté éducation. L'accompagnement d'un gamin par les activités physiques et sportives. Il faut maîtriser l'objet social d'enseignement, mais ce que j'ai le plus adoré, c'est de créer des situations de référence. Par exemple en football, les gamins avaient une représentation très ancrée et c'était un défi de leur faire accepter de jouer à cinq.

Une fois les élèves en situation, j'aimais la transformer et voir avec eux ce qu'ils doivent modifier pour être plus efficaces, pour essayer d'être plus économes, d'être plus ensemble. J'avais une attention particulière sur la dimension du plaisir. On a tendance parfois à l'oublier. Les enfants dans le jeu vont chercher à gagner, et notre rôle est aussi de conserver le plaisir.

B. C. : Que retrouves-tu de similaire entre le jeu d'acteur et le métier de prof ?

Y. M. : Quand je suis sur scène, on me demande souvent si j'ai fait de la danse au vu de ma façon de bouger. L'énergie sur scène comme en classe, vient puiser dans les mêmes ressorts que lorsque j'étais en train de faire un match de football. Si tu n'es pas

vraiment là dans un match, tu vas loucher des balles, tu ne vas pas avoir les bons déplacements.

Être prof, c'est nécessairement jouer un rôle. Avec le recul, je pense que j'ai trop joué « le prof méchant », presque plus proche du flic. J'ai changé sur mes dernières années et j'ai constaté que cela se passait finalement mieux. Contrairement à ce que l'on me dit souvent, je n'étais pas un prof rigolo, même si aujourd'hui je fais surtout des spectacles comiques.

C'est d'ailleurs l'une des raisons, en plus de ma volonté de prendre du temps pour écrire, qui m'a poussé à partir. J'avais de plus en plus de mal à accepter de jouer ce rôle de rigidité et de devoir recadrer régulièrement les élèves.

B. C. : Quelle place penses-tu qu'il faudrait accorder à l'EPS à l'école ?

Y. M. : « Ça ne sert à rien ! Non, je plaisante... ». On voit bien que les gamins, à l'extérieur, bougent de moins en moins. Avec le développement de l'IA et des tablettes, nous sommes dans l'ère de « l'algorithmisation du monde qui vide notre existence de son caractère imprévisible et sensible. Nous entrons dans le désert de nous-mêmes » comme le dit Éric Sadin.

C'est en ce sens que c'est fondamental : on pourrait passer à 6 h par semaine.

L'EPS et le sport permettent de rompre cette tendance et d'exprimer un désir de retour au corps. L'EPS est fondamentale car c'est l'endroit où tu peux encore être connecté à toi-même. Tu vas pouvoir exprimer et ressentir ta différence dans une société qui tend à faire de nous des individus semblables. Pour moi, le corps est le lieu d'expression de soi-même, de découverte des différences de l'autre, puis de la rencontre

sociale. Le sport permet d'apprendre à faire avec l'autre, de jouer avec l'autre même dans la compétition.

Dans le sport, il y a une diversité de récits. Tu peux raconter une histoire de guerre ou de coopération. Beaucoup de sports sont une métaphore de la guerre, mais de manière ludique, tempérée et à l'écoute. Faites du sport, vous allez travailler votre imaginaire !

Dans le sport, il y a une diversité de récits. Tu peux raconter une histoire de guerre ou de coopération. Beaucoup de sports sont une métaphore de la guerre, mais de manière ludique, tempérée et à l'écoute. Faites du sport, vous allez travailler votre imaginaire !



*Pour lire
l'article complet
sur le site*



**L'EUROPÉEN
SAISON 2025-2026**

QUESTIONS de MÉTIER

Questions collectives

Les questions de métier que nous présentons ce mois-ci illustrent parfaitement les enjeux croisés qui parcourent notre profession et qui concourent à la mise en place d'une EPS de qualité partout et pour tous et toutes.

Conditions d'exercice du métier, statut des enseignant-es liés à la capacité d'assurer l'égalité territoriale du service public et état et répartition des moyens d'enseignement sont les différentes faces d'un même édifice : proposer à toute la

jeunesse les meilleures conditions d'accès aux savoirs physiques, sportifs et artistiques. Si chaque sujet possède des caractéristiques et un traitement spécifiques, l'ensemble contribue à la qualité de l'EPS enseignée.

Le SNEP-FSU revendique l'augmentation de l'horaire hebdomadaire d'EPS. Cela relève d'une volonté politique se traduisant dans le budget de l'État mais aussi dans des recrutements d'enseignant-es en nombre suffisant, formés à l'enseignement des APSA, des programmes répandant

à l'ambition d'éduquer sportivement la jeunesse, des personnels revalorisés et aux droits étendus et respectés... Nous dirons que la réponse aux questions de métier passe par la nécessité d'une lutte permanente pour la discipline, le métier, les services publics pour plus de justice sociale, fiscale et environnementale.

Les questions de métier mêlent problématiques corporatives, éducatives, juridiques, générales et spécifiques. Elles forment un tout, un édifice collectif qui fait de chaque victoire, chaque avancée sectorielle, chaque situation résolue, des points d'appui supplémentaires à la concrétisation du projet d'école et de société que nous portons.

Dans ce cadre, nous appelons chacun et chacune à se rapprocher des équipes militant-es du SNEP-FSU, informer et débattre des problématiques rencontrées au quotidien, pour être acteur-riche du métier et contribuer ainsi au renforcement de la discipline.

Fabrice ALLAIN

“

Les questions de métier mêlent problématiques corporatives, éducatives, juridiques, générales et spécifiques...”

Équipements auditifs

De par l'exposition à des niveaux sonores élevés et de façon récurrente, la baisse de l'audition est souvent pointée du doigt dans les problématiques principales de santé de notre métier. Pour en diminuer l'impact, chaque enseignant·e a la possibilité de demander des équipements auditifs appartenant à la catégorie des EPI (Équipements de Protection Individuel). C'est au·à la chef·fe d'établissement, garant·e de la santé du personnel sous son autorité, qu'il faut en faire la demande pour qu'il·elle puisse l'accorder sur le budget de l'établissement. Le SNEP-FSU dispose d'un secteur santé qui organise des stages dans vos académies pour vous sensibiliser et vous donner les moyens de faire appliquer vos droits. N'hésitez pas regarder et diffuser la vidéo autour de vous, ou à nous contacter en cas de difficultés à cette adresse : sante@snepfusu.net



Le statut de TZR

Le statut de TZR a été bien mis à mal ces dernières années : baisse des points attribués dans les phases de mutations, agrandissement des zones de remplacement, retards récurrents de paiement des indemnités de déplacement (ISSR). Ils/elles sont parfois également pénalisés·es dans leur avancement de carrière

sur certains items du fait de leur instabilité dans les établissements.

Il existe pourtant des règles spécifiques qui doivent être rappelées et appliquées, pour que les droits soient respectés.

Les collègues TZR sont affecté·es sur une zone de remplacement pour des périodes plus ou moins longues et pour des missions pédagogiques. Les remplacements dans des zones limitrophes ou bien sur plusieurs établissements ouvrent des droits supplémentaires dans certains cas.

Pour toutes les réponses, visionnez l'émission ou contactez-nous à cette adresse :

didier.blanchard@snepfusu.net

Dotation Horaire Globale

La période de la DHG approche et son lot de conflits et de discussions avec ! C'est un budget qui émane de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire des rectorats et qui a la fâcheuse tendance à baisser chaque année. L'autonomie laissée aux établissements quant aux choix qui sont opérés (sections sportives, natation...) met les disciplines en concurrence. C'est une façon de faire à laquelle le SNEP-FSU s'oppose.

La DHG, composée d'heures postes et d'heures supplémentaires, doit



être votée au Conseil d'Administration dans le courant du mois de février et les membres du CA peuvent tout à fait s'y opposer si elle ne permet pas la réussite de tous·tes les élèves. Contactez-nous à cette adresse : emploi@snepfusu.net après avoir visionné la vidéo si vous êtes confronté·es à une problématique particulière !

Se rassembler, revendiquer, lutter, c'est agir pour la **démocratie !**

La conquête des droits résulte toujours d'une histoire de mobilisations collectives. Le droit du travail, au repos hebdomadaire, à l'éducation, à la santé ou à la sécurité sociale, émane de luttes qui ont permis d'arracher des mesures sociales jugées incontournables aujourd'hui.

De tous temps, et encore aujourd'hui, de nombreux·ses collègues se mobilisent pour défendre l'accès à une éducation émancipatrice, à des conditions de travail dignes, pour le respect du vivant et pour l'égalité.

Agir ensemble pour transformer le réel et inventer un nouvel avenir : bravo à celles et ceux qui se rassemblent, se mobilisent, luttent et permettent à l'histoire des conquêtes sociales de continuer d'avancer !



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Développer la pratique sportive chez les jeunes : le SNEP-FSU a des propositions !

Au SNEP-FSU, les stages syndicaux sont aussi des actions !

21/11 Châteaudun (28), 50 professeur-es d'EPS réuni-es pour traiter des contenus pédagogiques en volley-ball, mais aussi pour mettre en avant le besoin de renforcer la place de l'EPS à l'École pour lutter contre les inégalités (sociales, de genre, liées au handicap et territoriales) face à la pratique physique et sportive.

Ils ont interpellé la presse pour dénoncer les mesures gouvernementales inefficaces (APQ en primaire, 2 h de sport en collège, tests physiques en 6^{ème} et fait des propositions : pour développer la pratique sportive, il faut 4 h hebdomadaires d'EPS ! Discipline scolaire obligatoire pour tous et toutes, l'EPS permet de démocratiser l'accès aux pratiques sportives et artistiques et de créer un habitus de pratique.

Il y a urgence à agir ! La balle est dans leur camp !

Rafael RAIGON-ARROYO,

Secrétaire Départemental SNEP-FSU 28



JEUNESSE ET SPORTS

De l'Éducation, pas de l'inspection !

Face aux menaces d'un nouveau transfert des services Jeunesse et Sports dans les préfectures, avec des personnels techniques et pédagogiques (professeur-es de sport et conseiller-es d'éducation populaire et de jeunesse) qui seraient repositionné-es sur des missions de police administrative - inspection /contrôle - des accueils collectifs de mineurs et des clubs sportifs, l'intersyndicale Jeunesse et Sports est fortement mobilisée depuis plusieurs mois : boycott des CSA ministériels, rencontre avec la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, audience avec les conseillers J&S du Premier Ministre, interpellation de parlementaires, ... Le SNEP-FSU se bat pour maintenir l'unité du périmètre J&S et conserver un ministère d'intervention à dimension éducative.

Gwénaëlle NATTER,

Secrétaire Nationale SNEP-FSU

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

La formation syndicale, un droit avec lequel on ne transige pas !

Novembre 2025 : un stage mutation SNEP-FSU est programmé. Un dialogue avec l'INSPE, le corps d'inspection et les stagiaires permet de fixer la date la plus propice.

Une semaine avant le stage, les stagiaires reçoivent un ordre de mission pour une formation interdisciplinaire. Le rectorat et l'inspectrice nous demandent de déplacer la formation syndicale anticipée conjointement ! Nous refusons.

L'inspection envoie un mail aux stagiaires, leur rappelant le caractère « obligatoire », « la présence impérative », « l'obligation d'assiduité ».

Notre courrier au rectorat dénonçant l'injonction contradictoire, omettant le droit à congé pour formation syndicale, a permis de reporter leur formation « conscient de l'importance, pour ces stagiaires, de préparer au mieux leur mobilité » (dixit le Rectorat). Une reconnaissance de notre expertise en matière de conseils pour les mutations !

Faire respecter le droit dans l'intérêt de tous et toutes, un engagement quotidien !

Aurélie PEYRAS,

Co-Secrétaire Académique SNEP-FSU Clermont

“ La résistance n'a pas à être sombre et austère, elle peut, parce qu'elle rassemble, être un espace de rires, d'enchantement et de réjouissances. Un endroit où l'on se sent vivant. ”

Salomé SAQUÉ

ACADÉMIE DE RENNES

La mairie de Lorient fait payer les gymnases pour les rencontres UNSS

L'année 2025.2026 déjà entamée, la mairie de Lorient décide subitement (début octobre) et sans même en informer préalablement ni les AS, ni le délégué de District UNSS, de rendre payantes toutes les rencontres UNSS organisées par les échelons district et départemental. Comme héritage des JOP 2024 et pour faire honneur au label « Lorient Terre de Jeux 2024 », il y avait mieux !

Elle surajoute à cette décision, un nouveau fonctionnement et demande désormais à chaque AS, via leur président, d'effectuer les réservations d'installations, faisant fi des attributions du Coordonateur de District (déchargé de service au bénéfice du fonctionnement de l'UNSS).

Plusieurs appels à discussion et des demandes d'explications sont engagées par le Directeur Départemental et le Délégué de district mais toutes restées vaines, puisque ni les services, ni l'adjoint délégué aux Sports ne daignent répondre. Le DASEN, ayant lui aussi demandé à rencontrer le Maire de Lorient, n'avait pas plus de réponse.

L'entêtement de la mairie, ne mettant donc plus à disposition les Installations Sportives, entraîne le district à annuler toutes les compétitions du mercredi 17 décembre.

Le SNEP-FSU, en plus de dénoncer la situation lors du Conseil Régional UNSS, décide aussi de déplacer le débat sur le terrain médiatique, organise un rassemblement devant la mairie et soutient une demande d'audience des AS du district.

Le jour même, la mairie fait marche arrière et annonce abandonner la décision de rendre payant l'accès aux scolaires : « Honnêtement, il n'y a pas de sujet » dit l'adjoint aux sports.

Ne jamais douter de l'utilité de la lutte et de celle du SNEP-FSU. En pleine campagne des municipales, nous aurions été déçu-es du contraire mais restons vigilants pour la rentrée prochaine.

Olivier LEROY,
Secrétaire Académique SNEP-FSU Rennes



Le sport scolaire ne paiera pas l'accès aux gymnases

Des professeurs d'EPS se sont mobilisés contre la décision de la mairie de rendre payant l'accès aux installations sportives pour l'UNSS, mercredi. Dans la soirée, la Ville évoquait un malentendu administratif et assurait que cet accès ne sera pas facturé.

Julian Thiebaut

Les rencontres UNSS (Union nationale du sport scolaire) de mercredi ont été annulées dans le pays de Lorient. En cause, l'annonce récente de la mairie de

pour les compétitions scolaires du mercredi après-midi. Une décision qualifiée de « surprenante » par les professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS), en charge de l'organisation de ces rencontres.

Une mobilisation devant la mairie

Des 16 h, une douzaine d'enseignants d'EPS se sont réunis devant l'hôtel de ville, pour exprimer leur opposition à cette mesure. Dans un communiqué, le SNEP-FSU dénonce une décision prise « sans concertation », en contradiction avec le label « Lorient, Terre de Jeux 2024 ».

Pour François Brien, coordinateur des activités UNSS, cette décision est « dommageable dans une ville qui se revendique comme l'une des plus sportives de France ».

ner la pratique sportive scolaire. « Près de 2 600 élèves licenciés, dont 1 200 à Lorient, participent aux activités UNSS : sports collectifs, escalade, gymnastique, athlétisme... Si les coûts augmentent,

« Les services ont voulu appliquer une ancienne convention datant de 2018. Nous n'avons jamais voulu faire payer l'UNSS ».

FABRIEN AUDARD, ADJOINT AUX SPORTS

cela pourrait impacter le prix des licences, aujourd'hui comprises entre 20 et 25 €, alerte-t-il.

La Ville évoque un malentendu administratif

Mercredi matin, le maire, Fabrice Lohier, a exprimé son incompréhension face à la mobilisation.

« Les établissements ne paieront pas la somme annuelle de 700 € initialement évoquée ». A la sortie de la réunion avec les représentants de l'UNSS, Fabien Audard, adjoint aux sports, parle, lui, d'un malentendu administratif. « Honnêtement, il n'y a pas de sujet. Les services ont voulu appliquer une ancienne convention datant de 2018. Nous n'avons jamais voulu faire payer l'UNSS. C'est hors de question », assure-t-il.

Une nouvelle rencontre prévue mi-janvier

Du côté des enseignants, le ton est plus apaisé. Olivier Leroy, représentant du SNEP-FSU, se dit satisfait de l'issue des échanges.

« Finalement, nous n'aurons rien à payer, il s'agissait bien d'une erreur administrative. Tout devrait être réglé le 18 janvier, lors d'une rencontre entre Fabrice Lohier et le directeur académique des services de l'Éducation nationale du Morbihan. D'autres points administratifs

“
Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent.”

Lucie AUBRAC

Des enseignants se rassemblent contre une décision de la Ville

Le SNEP-FSU monte au créneau contre la Ville, qui ferait « payer, subitement sans concertation, les gymnases aux scolaires ».

Dans un communiqué, le SNEP-FSU a décidé de monter au créneau. Dans son viseur : la Ville qui « a décidé de rendre payant, aux collèges et lycées lorientais, l'accès aux installations sportives pour les rencontres UNSS du mercredi après-midi. Comme héritage des Jeux olympiques de Paris 2024 et pour faire honneur au label Lorient Terre de Jeux 2024, il y avait mieux ! »

Le SNEP-FSU regrette que cette décision ait été prise « sans aucune concertation » et que « la mairie exige que les réservations des installations municipales soient effectuées par chaque association sportive elle-même, par l'intermédiaire de leur président (donc les chefs d'établissements) alors même qu'aucun d'entre eux ou elles n'ont été informés ».

Un rassemblement prévu le 17 décembre

Le syndicat dénonce une « situation de blocage » et a appelé à un rassemblement des enseignants d'éducation physique et sportive, hier, devant l'entrée de la mairie, « jour où une délégation d'ensei-



Des compétitions UNSS d'hier ont dû être annulées. Image d'illustration. (PHOTO) ARCHIVES QUEST FRANCE

gnants sera reçue avec le délégué de district et le directeur départemental UNSS ». La Ville indique de son côté que cette situation est « liée à une erreur de fonctionnement interne », confirmant « la volonté de

discussion avec les responsables UNSS ». Elle annonce « une rencontre, début janvier, avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale ».

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Gironde : rideau pour la toile !

Le Conseil Départemental (CD), récompensé d'un carton vert par le SNEP-FSU, est précurseur en matière de politique d'équipements sportifs. La haute qualité d'usage (HQU) des dernières constructions se ressent sur les plans thermiques, acoustiques et visuels selon les usager-es.

Mais, sous couvert d'économies, le CD a fait des propositions catastrophiques dans le collège de Coutras : un toit toilé. La toile présente des propriétés d'isolation quasi-inexistante, rendant difficile la pratique de l'EPS en dessous de 12°C et au-dessus

de 30°C. Il ne parle plus de HQU mais d'un ratio de nombre de journées d'inconfort sur une année ! Un manque de considération insupportable pour l'EPS.

Les collègues et le SNEP-FSU 33 se sont mobilisé-es et ont médiatisé leur lutte. Après un silence de plus d'une année, c'est via le CA de l'établissement, que le CD a annoncé la construction d'un nouveau gymnase avec un vrai toit. Il devrait être livré à la fin du mois de janvier !

Rien n'est acquis, mais la victoire est toujours possible !

Il y a urgence à agir ! La balle est dans leur camp !

Rafael RAIGON-ARROYO,

Secrétaire Départemental SNEP-FSU 28

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Pas un-e élève à la rue à Grenoble

« Le droit à l'éducation, sans un logement correct, c'est un droit qui n'est pas respecté. Comment aller à l'école quand on dort sous tente, dehors ou dans une voiture. »

La FSU-SNUipp a lancé l'appel à mobilisation. De plus en plus d'élèves des écoles et des collèges grenoblois se retrouvent à la rue ou dans des conditions très précaires. Elle pointe des manquements de l'État et du département, responsables de l'hébergement et de la protection de l'enfance.

Le 16/12/25, un cortège aux flambeaux a rejoint le collège Lucie Aubrac. La mobilisation s'est poursuivie en musique avec la BatukaVI, avant l'occupation symbolique du collège pour la nuit pour rendre visibles des situations jugées intolérables.

Le 17/12/25, 100 personnes se sont rassemblées devant l'hôtel du Département pour dénoncer un manquement grave à la protection de l'enfance et réclamer la réquisition de logements vacants. « Pas un-e élève à la rue » !

*Alexis GANIS, professeur d'EPS
au collège Lucie Aubrac, Grenoble 38*



2025

HISTOIRE
DES LUTTES

Une cohorte suivie par la médecine du travail

En Normandie, 4,37% des enseignants d'EPS sont concernés par un accident de travail (livret CSA FS Normandie) contre 3,7% au niveau national (bilan AT FS ministérielle).

En septembre 2025, les membres du groupe de travail de la FS SSCT A Normandie ont obtenu que la médecine du travail suive une cohorte d'enseignants d'EPS de l'académie.

La visite d'information et de prévention des 36 enseignants à un âge charnière de leur carrière contribuera grandement à l'identification et l'analyse des risques professionnels spécifiques auxquels la profession est exposée.

C'est un grand pas pour la prévention des accidents de services et des maladies professionnelles des enseignants d'EPS car les préconisations qui en résulteront viseront à maîtriser ou diminuer ces risques d'usure physique prématurée.

ACADÉMIE DE NORMANDIE

La santé, une priorité !

Juin 2023, suite aux demandes de la FSU, un groupe de travail issu de la FS SSCT (dont 4 membres du SNEP-FSU) est constitué pour réfléchir aux problématiques de santé spécifiques aux professeur-es d'EPS. Les chiffres des quatre dernières années montrent des accidents de service et des maladies professionnelles bien plus importants en EPS que dans les autres disciplines.

Ce groupe de travail a obtenu deux avancées majeures en 2025 :

- un questionnaire envoyé aux 1 800 enseignant-es d'EPS normand-es pour analyser leurs conditions de travail.
- Une cohorte de 36 enseignant-es suivie par la médecine du travail pour identifier et analyser les risques professionnels.

Les préconisations qui en résulteront viseront des avancées sur la prévention, la fin de carrière, la reconnaissance de « profession à risque ». Le SNEP-FSU ne lâche rien sur les questions de santé !

Wélénasse GOMIS

Les « expédients⁽¹⁾ » contre l'EPS

L'œuvre de la Convention citoyenne, à bien des égards, n'est pas d'une grande originalité. S'appuyant sur des idées qui ont été, trop souvent, ressassées et vieilles par de nombreuses redondances historiques, celles-ci ont peu convaincu un Président de la République qui n'a, à ce jour, rien dit sur une opération qu'il avait fortement impulsée⁽²⁾.

Pour en rester à ce qui nous concerne au plus près, cette distinction entre enseignements théoriques et pratiques et ses conséquences quant à leur organisation, où le « pratique » dissout l'obligatoire, instille l'optionnel et le partenarial au nom des besoins fondamentaux des enfants. Que restera-t-il de cette Convention, qui s'apparente à une dystopie et dont la voix finale semble, d'après les informations recueillies çà et là, largement influencée par les « murmures de son organisation ?

Pour notre part, largement alerté-es par des assauts réguliers depuis près de cinquante ans, nous pensons que quelques segments de propositions peuvent être détachés de l'ensemble final et proposés comme autant d'initiatives d'intérêt urgent et nécessaire.

De l'histoire récente...

La préparation puis ledit « Héritage » des JOP 2024, ont été l'opportunité, pour E. Macron et ses multiples ministres de l'EN et des Sports, de tenter d'installer

des actions pédagogiques, – telles que le 2S2C (2020) sans lendemain, puis les 30 mn d'APQ dans le primaire (2022), laborieux, enfin les 2 h de sport en collège (2022), abandonnés –, ont été autant de prétextes laborieusement élaborés pour contourner l'EPS à l'école : 4 h pour tous-tes, à tous les niveaux, sont un épouvantail. En fait, ces initiatives renient deux idées essentielles qui sont notre cœur professionnel : l'EPS a des savoirs spécifiques, qui sont les techniques sportives et ces savoirs appellent des qualifications correspondantes, nécessaires à la formation de tous-tes les élèves. L'EPS est une discipline constituée par l'expérience commune de la profession, s'appuyant sur la connaissance sportive et sur les exigences scolaires portées par les programmes. Certes, cela est un débat que ne connaissent pas les autres disciplines qui ont une matrice universitaire solidement établie et leur évite les invraisemblables disjonctions que l'histoire de l'EPS porte : à l'école, l'éducation motrice, aux clubs sportifs la culture sportive⁽³⁾. Option déjà proposée en 2022 par V. Péresse : « *ouvrir les écoles aux clubs sportifs...* » et, précédemment, par F. Fillon en 2017 : « *Si on veut vraiment que le sport rentre à l'école et à l'université, il faut y faire rentrer les clubs et associations et permettre aux jeunes de faire le sport qu'ils ont envie de faire, dans les mêmes conditions qu'un sport que l'on pratiquerait de manière volontaire* ».

... à un passé pareillement obstiné

Ces quelques exemples montrent l'entêtement à vouloir maintenir un parallélisme d'existence entre une EPS, maintenue comme héritière d'une gymnastique ou éducation physique, naturelle, méthodique... et un courant sportif initialement inspiré par des enseignant-es d'EPS puis par le mouvement sportif⁽⁴⁾ pensant l'école comme son réservoir. En 1975, la loi Mazeaud proposait une EP de base à l'école et une initiation sportive en club⁽⁵⁾ ; cette option prolongeait des décisions de 1972 qui avaient tenté de mettre en place des CAS⁽⁶⁾, structures bâtardees créées par le ministère entre l'école et les clubs et ayant vocation d'accueillir les élèves pour leur





formation sportive. Ces structures dissimulaient l'abandon des 5 heures d'EPS pour tous-ttes (1971) en installant les 3 heures collèges et 2 heures lycées que nous connaissons actuellement. Le tableau serait incomplet si nous oublions qu'en 1970, le ministère avait imposé un CAPEPS avec un stage obligatoire en club et qu'en 1969, les 5 heures avaient été découpées en 2 heures d'EPS et 3 heures confiées à des vacataires payés par les collectivités territoriales. Pensons que les propositions de la

Convention citoyenne, trouvent dans cette histoire une vraie parentalité d'idées qui peuvent se redécouvrir au gré des politiques de saccage budgétaire.

Ces cinquante ans ont vu s'installer, dans un tempo discontinu et pas nécessairement cumulatif, des politiques publiques qui ont visé à ce qu'elles ne produisent pas les services attendus par les citoyen·nes ; elles ont creusé les inégalités sociales et l'échec scolaire, qui restent une marque du système éducatif français. Ces politiques ne sont en rien aveugles et visent à limiter le développement de la culture de tous-ttes les élèves en utilisant les dispositifs les plus contestables. Ainsi va le thème redondant, qu'en EPS, son avenir ne pourrait être dû qu'à son attelage simple avec les clubs sportifs. Or, de nombreux collègues expérimentent déjà dans leur cours ou en UNSS des actions plus conformes aux intérêts de chacun·e ; elles ne passent pas par les voies dressées par les ministères de l'EN, des Sports et CNOSF alliés, mais par des collaborations au sein desquelles les objectifs de chacune des parties sont élaborés dans le dialogue ; c'est à partir de leurs objectifs propres qui visent chacun le développement

optimum des jeunes, la lutte obstinée contre les inégalités de toutes sortes, que se fixe le sens des coopérations. C'est une perspective authentiquement démocratique qui marginalise ces pseudo-théories de la séparation du moteur et du sportif sachant que si l'école ne s'occupe que du « moteur », nécessairement, le « sportif » rentrera par l'autre porte.

Chacun·e doit bien comprendre que la lutte, en sus de sa composante politique, budgétaire, financière, est aussi idéologique : convaincre que l'EPS est sportive pour la réussite de tous et toutes.

Jean LAFONTAN



(1) Historiquement, nous avons qualifié « d'expédients » toutes les solutions, dont nous parlons ci-après, qui visaient à marginaliser l'EPS, la déqualifier, limiter son développement et bien souvent ses enseignants.

(2) Une grande partie des questions traitées par la Convention est largement développée dans le livre coordonné par S. Bonnery, *Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats*, Éditions de la Fondation Gabriel-Péri, 2025, 246 p.

(3) Approche développée par Nelson Paillou, président du CNOSF, 16 Mars 1988, symposium international. *Les rythmes de vie de l'enfant et le sport à l'école*.

(4) À partir de 1972 par le CNOSF et, antérieurement par le ministère des sports.

(5) Qui s'est traduit par un décret en 77, habilitant les clubs à dispenser le sport à l'école.

(6) Centres d'Animation Sportive qui ont avorté sous nos pressions.

Formation professionnelle statutaire des personnels J&S : **sortir du formatage, redonner du sens**

La formation professionnelle statutaire des personnels techniques et pédagogiques (PTP) J&S devrait être un levier d'émancipation et un espace pour penser nos pratiques, affirmer nos compétences et renforcer notre rôle au service des politiques publiques. Aujourd'hui, elle ressemble trop souvent à un programme de formatage, pensé pour fabriquer des agent-es dociles, recentrés-es sur des missions de contrôle et d'inspection.

Au lieu de soutenir le développement professionnel, on impose des contenus, déversés en séances descendantes, souvent en visio, qui sont verrouillés, standardisés, incapables d'intégrer la réalité des territoires, des

réseaux, des enjeux éducatifs et sportifs. La parole des collègues est tolérée, jamais sollicitée. Leur expertise est ignorée au profit d'un modèle unique qui réduit la richesse du métier à un rôle de vigie administrative et gestionnaire de dispositifs.

Nous dénonçons fermement cette dérive. Nous refusons qu'une formation, censée renforcer le service public, devienne un outil de normalisation et de contrôle interne. Nous refusons que les PTP soient assignées à un rôle d'inspecteur-ices low-cost, quand leur valeur ajoutée réside dans la méthodologie de projet, l'analyse des besoins, l'animation de réseaux, la coopération avec les acteurs, la pédagogie et l'expertise technique.

Nous revendiquons une formation qui mise sur l'intelligence

collective, les échanges entre pairs, la co-construction et le partage d'expériences, une formation qui permette réellement de comprendre les politiques publiques pour mieux les mettre en œuvre, et non les appliquer mécaniquement.

Pour que la formation statutaire retrouve un sens, il faut rompre avec cette logique et reconstruire un véritable parcours professionnel, exigeant, collectif et ancré dans les réalités et les besoins du terrain. Nous ne demandons pas un ajustement : nous exigeons un changement de cap !

Catherine DE NADAI

Formation Professionnelle Continue : **l'urgence d'un véritable droit à la formation pour les personnels J&S**

La formation professionnelle continue des personnels techniques et pédagogiques de J&S est aujourd'hui dans l'impasse. La plupart des collègues J&S relèvent du Plan national de Formation (PNF), les plans académiques restant totalement inadaptés (leurs contenus ne correspondent en rien aux réalités, aux missions ni

aux compétences spécifiques des métiers J&S).

Mais, faute de crédits dédiés et sanctuarisés au sein des EAFC, il est impossible de financer les frais de déplacement et d'hébergement, quand bien même les frais pédagogiques soient préservés.

Cette impasse contredit frontalement les principes de la formation tout au long de la vie, largement théorisée, qui doit être

accessible, adaptée et soutenable, pour permettre aux professionnels de maintenir leurs compétences et leur pouvoir d'agir.

Nous exigeons une hausse significative des crédits et une enveloppe fléchée, garantissant enfin à nouveau un accès réel, équitable et complet à la formation pour tous-tes les PTP J&S. !

Catherine DE NADAI

INTERNATIONAL

Les élèves finlandais vraiment plus sportifs ?

Les pays Nordiques sont souvent présentés comme un modèle dans le développement du sport chez les plus jeunes. Ce n'est pas le changement de la journée mais une politique plus globale qui permet d'obtenir ces résultats. Rencontre avec Kasper Salin maître de conférences à la Faculty of Sport and Health Sciences de l'Université de Jyväskylä.

Bruno CREMONESI : Peux-tu présenter le volume obligatoire d'éducation physique et sportive au collège et au lycée, en précisant les âges ?

Kasper SALIN :

- En École primaire, (7-13ans) : 2 leçons de 45 min/semaine avec une leçon supplémentaire généralement en 5^{ème} année.
- En Collège, (14-16 ans) : 2 leçons de 45 min/semaine, avec une leçon supplémentaire placée en 8^{ème} année.
- En Lycée, (17-19ans) : 2 modules de 38 leçons de 45 minutes.

B. C. : Le problème du temps libre est que les enfants

soutenus par leur famille participent aux activités, tandis que d'autres restent chez eux. As-tu des données statistiques à ce sujet ?

K. S. : La journée commence à 8h00 et finit vers 15h/16h. Il peut y avoir quelques activités extrascolaires, mais la plupart des élèves rentrent simplement chez eux. Ceux qui font des loisirs, c'est plutôt le soir. Nos données sont à relativiser car dans le groupe des 16-20 ans, seuls les élèves du lycée général sont inclus (pas ceux de la voie professionnelle), ce qui explique pourquoi les chiffres sont un peu plus élevés que chez les 15 ans.

- 1 = Je participe régulièrement et activement
- 2 = Je participe parfois
- 3 = Je ne participe plus, mais j'ai déjà participé
- 4 = Je ne participe pas et je n'ai jamais participé

B. C. : La Finlande est souvent décrite comme un pays très actif physiquement. Quels en sont les facteurs explicatifs ?

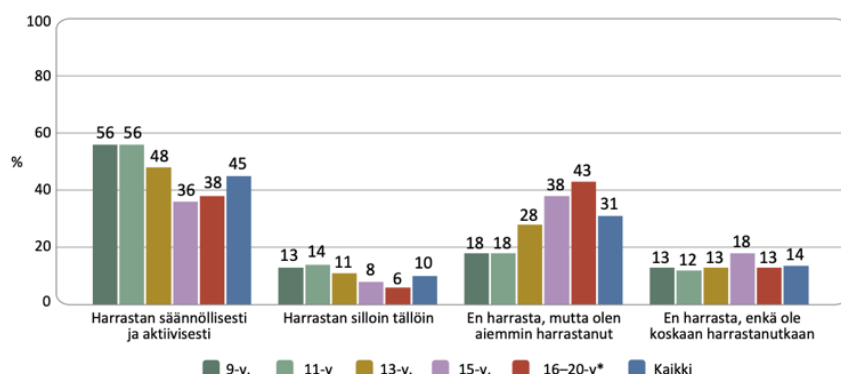
K. S. : Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Nous avons un environnement naturel favorable à l'activité avec de grands espaces adaptés. Nous avons pourtant des obstacles : l'hiver, la faible luminosité... mais cela ne décourage pas les gens. Ils continuent à courir en hiver, grâce notamment à un bon éclairage public et à une infrastructure bien entretenue.

Pour les enfants, nous cherchons à rendre l'accès au sport le plus simple possible et à inclure tous ceux qui souhaitent participer, même si le coût peut rester un obstacle pour certains.

En EPS, l'objectif est d'encourager les enfants à découvrir une diversité d'activités. Nous cherchons à soutenir l'autonomie, la compétence et le sentiment d'appartenance.

Une autre clé est la promotion des déplacements actifs. Les jeunes enfants sont encouragés à se rendre à l'école à pied ou à vélo.

Bruno CREMONESI



Kuvio 46. Perusopetusikäisten ja lukioikäisten seuraharrastaminen ikäryhmän mukaan (n = 17 225) (%).

Traduction des histogrammes : 9-v = 9ans, 11-v = 11ans....

par Fabrice ALLAIN, Patrick CHEVALLIER, Bruno CREMONESI et Fanny MOUTON

CULTURE

& vous



LE PAS DU MONDE

DU COLLECTIF XY

22 acrobates nous embarquent dans leur poésie soutenue par un chant a cappella. Ils nous plongent dans des paysages qui se montent de leurs corps et s'érodent dans le même temps, paysages en perpétuelle évolution sans arrêt comme le temps qui passe. Dans cet univers rien ne peut se faire sans le collectif, tous et toutes liés par un fil invisible pour créer : fraternité, égalité sont les secrets de leur complicité pour mener ce projet de virtuose.



COMMENT INVENTER LE MEILLEUR SYSTÈME DE SANTÉ AU MONDE ?

UN PODCAST DE VICTOIRE TUAILLON, CLAIRE RICHARD & BERTRAND GUILLOT SUR ARTE RADIO

Victoire Tuillon se lance dans un nouveau podcast : Parfois on gagne. Journaliste connue pour Les Couilles sur la table ou Du sport, co-réalisé avec le SNEP FSU chez Binge Audio, elle a déjà produit six épisodes qui racontent des luttes collectives et victorieuses.

Elle consacre également un épisode à la création de la Sécurité sociale. En 30 minutes, le podcast retrace comment des militants syndicaux ont mis en place les premières caisses de Sécurité sociale. Une lutte inspirante qui redonne tout son sens à cette conquête collective.

Un podcast qui fait du bien, surtout quand on a l'impression qu'il devient difficile de résister face au rouleau compresseur.



Écouter le Podcast
« Comment inventer le meilleur système de santé au monde ? »



ÊTES-VOUS EN BURN-OUT OU ÊTES-VOUS UNE PETITE NATURE ?

SELF-CARE TA MÈRE

Binge Audio a réalisé une série de podcasts intitulée Après la pluie, autour des questions de santé mentale. Dans cet épisode, ils reçoivent Marie Pezé, psychologue clinicienne, docteure en psychologie et responsable des 200 consultations Souffrance et Travail en France.

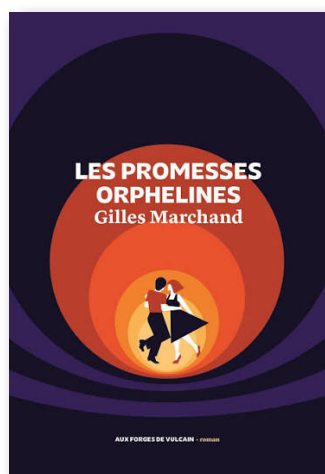
Un échange qui invite à réfléchir sur notre rapport au travail et sur les glissements insidieux qui s'opèrent dans un système de plus en plus oppressant.

Un regret toutefois : l'absence totale de la dimension collective dans la défense de ces droits. Pourtant, les syndicats constituent le premier espace de lutte collective et de résistance pour le respect des droits individuels.

À écouter sur toutes les plateformes : Spotify, Binge Audio... ?



Écouter le Podcast
Êtes-vous en burn-out ou êtes-vous une petite nature ?



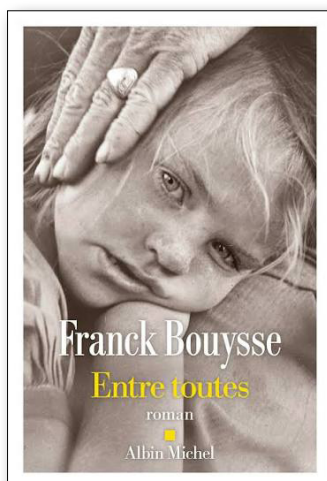
« LES PROMESSES ORPHELINES »

DE GILLES MARCHAND
ÉDITIONS AUX FORGES DE VULCAIN

On racontait qu'on allait marcher sur la Lune, on disait qu'en l'an 2000 on se déplacerait en voiture volante. On parlait d'un Aérotrain capable de battre tous les records de vitesse. Mais comment participer à tout ça quand on vit, comme Gino, au fin fond d'un village de l'Orléanais, quand le bulletin scolaire est en berne, quand on se demande comment séduire Roxane, la fille entrevue au bal du village des années plus tôt ?

À travers l'histoire de Gino, l'auteur nous plonge dans les trente Glorieuses et les soubresauts d'une France en pleine mutation. Gino est un anti-héros attachant, volontiers rêveur qui ambitionne de transformer le monde.

Gilles Marchand, fidèle à ses personnages toujours en décalage, nous offre une traversée poétique des Trente glorieuses par un jeune idéaliste, la tête pleine de rêves plus grands que lui, acteur à sa manière d'un monde en accélération où le bonheur pour tous semblait à portée de main.



« ENTRE TOUTES »

DE FRANCK BOUYASSE
ÉDITIONS ALBIN MICHEL

Dans ce magnifique roman, l'auteur nous raconte la vie de sa grand-mère. Marie est née en 1912 dans une ferme de Corrèze dans laquelle elle passera toute sa vie. Elle incarne la dignité d'une vie modeste, celle qui affronte les saisons, les petits bonheurs, les grandes douleurs. Elle le fait avec une forme de force tranquille, vouée au soin des autres. Ce roman qui traverse les deux guerres mondiales rend un hommage aux femmes qui portaient le monde sur leurs épaules dans le silence d'un quotidien fait de gestes simples mais essentiels. L'auteur fait de Marie le témoin d'un siècle de mutations et de résilience paysanne.

Un roman d'une grande délicatesse et d'une profonde humanité sur la transmission, le courage et la mémoire.



« LAÏCITÉ LE GRAND MALENTENDU »

DE ALAIN POLICAR
ÉDITIONS FLAMMARION

« La laïcité c'est la coexistence des libertés ». Alain Policar défend dans cet essai une vision de société éclairée par la raison, le vivre ensemble lorsque d'autres tentent de dévoyer le sens du mot laïcité pour en faire un outil de division voire de projet politique xénophobe et discriminant. Les 168 pages convoquent et analysent l'actualité tout en prenant le temps d'approfondir et de resituer les concepts.

Un essai éclairant qui ouvre des perspectives sociétales rassurantes.

Alain Policar est aussi l'auteur de « Le wokisme n'existe pas » et « La haine de l'antiracisme ».



La Chronique de *Castor et Paul Luxé*

En pleine déformation continue

Avec une formation initiale sur les APSA à la baisse, nous pourrions espérer une formation continue à la hausse. Mais là aussi, c'est (h)au(sse) secours ! Où en sommes-nous ? Et quelle forme revêt le fond de cette formation ? Le PAF à coup de bourre PIF, risque de devenir un gadget.

À chaque réforme on nous re-forme !

En tête de procession, hier, la formation laïcité avec la confirmation du... ministère. 100 % des personnels de l'Éducation Nationale, désignés pour l'office, sont passés par ce rite. Assister à une formation continue sans contenu, est un sacerdoce ! Mais attention : dire Amen à tout, c'est un atout qui amène à pas grand-chose.

Désormais, les communions entre collègues sont rares, pour passer plus de temps devant les élèves, les formations hybrides battent donc leur plein. Mais nous nous sentons plutôt bridés en fait ! Et même les yeux

plissés, hybrider les formations ne nous empêche pas de voir les yeux grands ouverts où ils veulent nous emmener, avec leur webinaire et leur choix binaire : ça ou rien !

Tant qu'on y est, passons donc aux formations les week-ends, soirées et jours fériés ? Alors augmentons le nombre de jours fériés ! Après tout, Pierre Dac avait dit que la fatigue serait vaincue lorsque nous arrêterons de travailler le lendemain des jours fériés. En bref, c'est un jeu de déformation qui prend forme. Le fond, sans la forme, dans tout ça c'est que tout le monde est perdant : les formés, les formants et surtout les élèves !

Qu'il est loin le temps où Castor et Paul Luxé étudiaient et pratiquaient une vingtaine d'APSA en formation initiale et se rencontraient en formation continue selon leurs vrais besoins ciblés ! Et oui, auparavant, on ciblait les besoins, aujourd'hui on a besoin de cibles !



Du terrain de l'EPS à celui des enfants du camp d'Aïda

Par Dominique PARVILLÉ

Février rime avec la période des Dotations Horaires Globales (DHG) : quels moyens pour l'enseignement dans nos collèges et lycées ? Pour comprendre cette DHG, pour appréhender ses conséquences et agir pour obtenir plus et mieux d'EPS, le

SNEP-FSU met de nombreux outils à disposition : une vidéo explicative et un « kit DHG » avec tous les éléments pour agir.

D'autres se posent d'autres types de questions : pourrions-nous demain librement jouer, nous entraîner, apprendre ? C'est le

cas des enfants du camp d'Aïda, dont le terrain de football est la cible de l'occupation israélienne. Nous invitons la profession à signer et faire signer la pétition de l'Association France Palestine Solidarité, que nous avons relayée sur nos réseaux !

Car c'est cela le SNEP-FSU : tenir tous les bouts, du scandale international qui nous affecte tous-tes aux luttes locales, du respect du droit international à celui de nos droits de fonctionnaire, des actions dans nos départements et académies à l'influence sur les politiques touchant nos secteurs !



Voir sur YouTube
Questions de métier :
la DHG



Voir le Kit DH



Signez l'appel urgent